

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après qu'elle possède :

➤ **BIEN FONCIER RURAL EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de SAINT-FRANCOIS:

* Lieu-dit «Plaine Simonière» - références cadastrales BN 1934 - surface de 1 ha 19 a 38 ca environ, BN 2439 - surface de 1 ha 00 a 00 ca - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée -[Cession en une seule unité foncière] parcelles occupées bâties

Une fiche de candidature est à retirer et retourner à la SAFER avant le délai ci-après. A noter que seules les candidatures complètes seront acceptées.

Pour les biens fonciers agricoles, un dossier complet signifie une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés et d'un chèque de banque de 20% du montant de la vente.

Pour les autres biens fonciers, une TVA de 8,50% du prix de vente est appliqué, le dossier sera considéré complet lorsque la fiche de candidature sera remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés. Lors du dépôt de toutes candidatures, il sera exigé du candidat que la parcelle est faite l'objet d'une visite par confirmation écrite.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature par courrier au plus tard le **Vendredi 5 juillet 2024** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY CEDEX.

Passé ce délai et sans confirmation de la visite, les demandes ne seront pas prises en considération.

Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr> et également sur le site de la SAFER <http://www.safer-guadeloupe.com>. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général